

Nous remercions le quotidien Le Devoir qui a permis à Chevreuil.net de publier l'article de Monsieur Francoeur du 5 juin 2002.

Pierre Chabot, chevreuil.net

Le Devoir

Nature, mercredi 5 juin 2002, p. B5

Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-08

Se contenter d'un demi-million de cerfs...

Francoeur, Louis-Gilles

Le plan de gestion du cerf de Virginie 2002-08 propose, aussi incroyable que cela puisse paraître, de "stabiliser", c'est-à-dire de faire plafonner la population de cerfs de Virginie du Québec autour des 425 000 têtes qu'elle atteignait au dernier recensement, en l'an 2000. Ce qui signifie, en clair, que ce cheptel atteint déjà ou atteindra bientôt le demi-million de têtes, Anticosti compris. Si on ne tient compte que de la population continentale de cerfs, c'est-à-dire en ne retenant pas Anticosti, Québec espère pouvoir stabiliser la population de nos "chevreuils" entre 285 000 et 300 000 têtes.

Dans une province où on récoltait, il n'y a pas 15 ans, quelque 8000 cerfs par année, il peut sembler surréaliste d'envisager de stabiliser maintenant cette espèce. Mais en sept ans, la population de cerfs du Québec a pratiquement doublé, et la chasse de l'an dernier a dépassé les 53 000 bêtes. Cependant, l'augmentation de ce cheptel au Québec fort probablement en raison du réchauffement climatique pourrait bien n'être que le début, et rien ne dit qu'on pourra contrôler son éventuelle augmentation. Le cas des États américains limitrophes du Québec, comme New York, est là pour nous rappeler que cette espèce, qui vit facilement à côté des humains, profite de l'agriculture et de l'expansion des cités de banlieue pour obtenir de nouvelles sources de nourriture et des milieux sans prédateurs. Mais le revers, c'est qu'on se retrouve avec des cerfs dans la piscine et que ceux-ci grignotent le parterre ou le jardin pendant la nuit tout en devenant de véritables dangers publics sur les routes.

Le plan de gestion quinquennal, rendu public la semaine dernière, propose de réduire les populations du sud du Québec, soit en Estrie, en Montérégie et à proximité de Montréal, où les populations sont jugées trop denses. On y trouve plus de sept chevreuils au

kilomètre carré d'habitat et, aux portes de Montréal, les concentrations atteignent près de 11 cerfs par kilomètre carré. Dans ces régions, on commence à noter d'importants signes de broutage excessif de la végétation, au point où certaines espèces sont dévorées avant de pouvoir vraiment pousser. Ces trois régions détiennent aussi le record des accidents routiers, ce qui ne règle en rien les problèmes des pomiculteurs et des agriculteurs, dont les cerfs lorgnent les productions diverses.

Québec entend par contre maintenir les populations actuelles dans le Centre-du-Québec, dans l'Outaouais et dans le nord des Laurentides. Cependant, pour permettre d'augmenter leur populations respectives, il entend maintenir de faibles niveaux de récolte dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, dans la partie est de Chaudière-Appalaches ainsi que dans la nouvelle zone est des Laurentides (9 Est), qui englobe plus précisément Lanaudière.

Le plan de gestion du cerf de Virginie, qui couvre les sept prochaines années, contient des analyses beaucoup plus fines qui expliquent la mise en place de règles particulières dans les régions "en déficit", si on peut dire.

Mais il faut mettre quelques bémols sur certaines stratégies de régulation retenus par Québec dans ce plan. On ne peut qu'être d'accord avec le choix d'augmenter, dans les régions en situation de surplus de cerfs, le nombre de permis autorisant la récolte des cerfs sans bois, ce qui diminue le nombre de génitrices. De 12 790 permis l'an dernier, leur nombre passera cette année à plus de 20 000. Compte tenu du fait que la chasse à la carabine est la plus populaire, la moins dispendieuse et la plus accessible, c'est de toute évidence le meilleur choix.

Là où c'est plus discutable, c'est la décision de mettre l'arbalète sur le même pied que l'arc dans la zone 15 Est, heureusement peu fréquentée, dans l'est de Chaudière-Appalaches ainsi que dans la zone 7 (Centre-du-Québec) pendant les neuf derniers jours de la chasse. Si ces mesures dites expérimentales se généralisent, elles risquent d'imposer une concurrence fort déloyale aux archers ainsi confrontés aux arbalétriers, qui utilisent en fait une quasi-arme à feu par ses caractéristiques de visée. L'introduction du fusil de chasse, y compris à cinq coups, dans la même saison en zone 7 constitue un autre de ces mélanges détonnants pour tout le monde, franchement inéquitable pour les amateurs d'armes à poudre noire.

Afin de permettre aux diverses clientèles de développer leur sport, les créneaux de chacune de ces armes doivent être spécialisés au lieu d'être mélangés sous prétexte de démocratisation et d'accès à la chasse. Arbalète et armes à poudre noire sont dans une classe d'efficacité semblable puisqu'elles permettent une visée à deux mires et le soutien sans effort de l'arme qui propulse le projectile. Le fusil est assimilable à une carabine mais est plus approprié là où il faut diminuer la portée en raison de la proximité des habitations.

Le mélange qui s'infiltré insidieusement dans notre réglementation est contraire à la solide segmentation des chasses qu'ont réalisée les Américains afin de consolider plutôt

les clientèles de chaque discipline et d'attirer un nombre croissant de chasseurs vers les armes les plus difficiles, ce qui augmente le nombre de jours consacrés à la chasse, pour le plus grand profit des économies régionales.

Malheureusement, les gestionnaires de la faune n'ont pas reçu de signaux clairs durant la consultation publique qui a précédé l'adoption du plan de gestion. Les archers sont généralement représentés, à l'échelle régionale, par des associations dominées par les chasseurs à l'arme à feu, eux qui, sauf exception, ont plutôt intérêt à profiter des saisons spéciales sans avoir à s'imposer la difficulté des armes anciennes. Un solide lobby de vendeurs ajoute son poids pour stimuler la ventes de nouvelles armes, au point où Québec en arrive à libéraliser l'usage de l'arbalète sans exiger que son maniement soit réservé à des archers formés reconnus ou à des gens qui ont suivi un cours de maniement équivalent, même si cette arme est ultimement beaucoup plus dangereuse que l'arc.

Quant à la Fédération québécoise de tir à l'arc, la chasse n'est malheureusement pas son rayon car elle se concentre sur les compétitions. Les chasseurs archers sont finalement bien mal défendus au Québec et les gestionnaires de la faune devraient tenir compte de ce fait évident quand on leur suggère des solutions moins efficaces que les solutions classiques. On peut en effet réduire les populations de cerfs sans toucher à la segmentation des chasseurs en fonction de leurs armes: il suffit d'allonger les saisons et d'augmenter le prélèvement des cerfs sans bois pour obtenir la régulation recherchée.

Quant aux chasseurs archers, il serait peut-être temps qu'ils pensent à se doter d'une véritable représentation autonome au sein de la Fédération québécoise de la faune ou, à défaut, en investissant la Fédération québécoise du tir à l'arc. Ce serait certainement profitable pour leur art que de baisser les bras et de filer chasser aux États-Unis.

- **Lecture:** Nos lacs - Les connaître pour mieux les protéger, par André Hade, avec préface de Pierre Dansereau, Éditions Fides, 359 pages, 24,95 \$. On n'a rien fait de mieux au Québec en matière de vulgarisation scientifique sur l'écologie et les problèmes de nos lacs pour mettre leur fonctionnement à la portée de tous tout en offrant au lecteur de l'information scientifique à jour. Si le professeur Hade, qui enseigne au département des sciences biologiques de l'UQAM, ne fait pas de compromis sur les concepts théoriques, l'intérêt de son livre se maintient constamment iconque se passionne d'écologie ou de pêche au Québec.

- **Internet:** on trouvera l'essentiel du plan de gestion du cerf de Virginie sur le site www.fapaq.gouv.qc.ca avec les objectifs et les règles pour chaque région.